

GREFFE

du Tribunal de Commerce de  
ROUBAIX - TOURCOING  
51, Rue du Capitaine Aubert  
59070 ROUBAIX Cédex 1  
Le Registre du Commerce sur  
MINITEL appelez le 36.29.11.11

CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

| Concernant :                   | Dépt effectué par :            |
|--------------------------------|--------------------------------|
| ! SA Conseil d'Administration  | ! SA Conseil d'Administration  |
| ! SOMEB                        | ! SOMEB                        |
| ! RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE | ! RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE |
| ! TASSIGNY                     | ! TASSIGNY                     |
| !                              | !                              |
| ! 59170 CROIX                  | ! 59170 CROIX                  |

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 969 201 532

<21032/91B00306>

Dénomination sociale :

SOCIETE DES GRANDS MAGASINS ECONOMIQUES DE  
BRETIGNY SUR ORGE

! Pièces déposées le 20/01/1997 Numéro : 970254 !

! PV CONSEIL ADMINISTRATION du 21/10/1996 !  
! - CHANGEMENT DE P.D.G. !

! PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE 21/10/1996 !  
! - CHANGEMENT ADMINISTRATEUR !

**BORDEREAU DE FRAIS**

|                           |       |                         |        |
|---------------------------|-------|-------------------------|--------|
| ! Total Exonéré Taxe..... | 38.00 | Total soumis à Tva..... | 38.60! |
| ! Montant Tva.....        | 7.95  | TOTAL T.T.C.....        | 84.55! |

Le Greffier,

**SOCIETE DES GRANDS MAGASINS ECONOMIQUES DE BRETAGNE SUR ORGE  
« SOMEB »**

Société Anonyme au capital de 30 000 000 F  
Siège Social : Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
59170 CROIX

~~~~~  
R.C.S. : ROUBAIX B 969 201 532  
S.I.R.E.T. : 969 201 532 000 39  
~~~~~

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 1996**

---

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE,

LE LUNDI VINGT ET UN OCTOBRE A 9 HEURES,

Les actionnaires de la société « **SOMEB** », société anonyme au capital de 30 000 000 F se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'assemblée avant d'entrer dans la salle de réunion.

Monsieur Christophe DUBRULLE préside l'assemblée en sa qualité d'actionnaire majoritaire.

Monsieur Guy GEFROY, représentant la SNC GESTIVAL, actionnaire présent et acceptant est nommé scrutateur.

Mademoiselle Elisabeth HUART est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le bureau ainsi constitué certifie la feuille de présence qui fait apparaître que le quorum légal étant atteint, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires, les documents prévus par la loi.

Il déclare, par ailleurs, que le rapport du Conseil d'Administration ainsi que la liste des actionnaires ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé la réunion. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il informe les actionnaires de la démission au 7/10/1996 des fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de Monsieur Benoit LEPOUTRE et des fonctions d'administrateur de Monsieur Michel PECQUERAUX.

---

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité d'Administrateur, Monsieur Francis CORDELETTE, demeurant à LOMPRET (59840) - 10 Domaine de Lassus, en remplacement de Monsieur Benoit LEPOUTRE, démissionnaire et ce, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité d'Administrateur, la Société TRANSIMO, Société en Nom Collectif au capital variable, dont le siège social est à CROIX (59170) - Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - représentée par Monsieur Marc GUERMONPREZ, en remplacement de Monsieur Michel PECQUERAUX, démissionnaire et ce, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité d'Administrateur, la Société BOULIAC DISTRIBUTION, Société Anonyme au capital de 280 000 F, dont le siège social est à BOULIAC (33270) - Lieudit Bonneau - représentée par Monsieur Francis CORDELETTE, et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**

  
**Elisabeth HUART**

**SOCIETE DES GRANDS MAGASINS ECONOMIQUES DE BRETIGNY SUR ORGE  
« SOMEB »**

Société Anonyme au capital de 30 000 000 F  
Siège Social : Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
59170 CROIX

-----  
R.C.S. : ROUBAIX B 969 201 532  
S.I.R.E.T. : 969 201 532 000 39  
-----

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 21 OCTOBRE 1996**

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE,

LE LUNDI VINGT ET UN OCTOBRE, A DIX HEURES,

Les administrateurs de la société « SOMEB » se sont réunis au siège social, sur la convocation de leur président.

-----  
Les administrateurs présents émargent le registre de présences en entrant en séance.

Monsieur Francis CORDELETTE est désigné comme président de séance.

Le Président constate que plus de la moitié des administrateurs sont présents, et qu'en conséquence, le conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par Melle Elisabeth HUART.

Le Président ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

## DEMISSION DU PRESIDENT DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil a pris acte de la démission de Monsieur Benoit LEPOUTRE au poste de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur de la société.

Monsieur le Président propose au conseil de pourvoir au remplacement dudit poste pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2001, et de nommer Monsieur Francis CORDELETTE, Président du Conseil d'Administration.

## NOMINATION D'UN PRESIDENT DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil décide de nommer en qualité de nouveau président du conseil d'administration M. Francis CORDELETTE pour la durée de son mandat d'administrateur.

## POUVOIRS DU PRESIDENT

M. Francis CORDELETTE en sa qualité de président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, M. Francis CORDELETTE devra recueillir le contreseing du Directeur Général ou d'un administrateur pour effectuer les actes suivants :

- 1 - retrait de fonds en banque, quel qu'en soit le montant.
- 2 - acquisitions ou aliénations sous quelque forme que ce soit (vente, échange, apport en société, cession-bail) d'immeubles appelés à figurer au poste immobilisations du bilan, de fonds de commerce, de droit au bail ou d'autres éléments substantiels de fonds de commerce tels que brevets d'invention, certificats d'utilité, marques, dessins et modèles, enseignes, procédés techniques non brevetés, tours de mains.
- 3 - conclusion de baux et de crédits baux immobiliers
- 4 - constitution de sûretés personnelles (cautionnement, aval etc..) ou réelles mobilières (nantissement) ou immobilières (antichrèse, hypothèque)
- 5 - constitution de promesses de sûretés personnelles ou réelles (promesses de nantissement ou d'affectation hypothécaire)
- 6 - tous emprunts et demandes de crédits à court, moyen ou long terme et tous octrois de prêts à toutes personnes physiques ou morales sans distinction.

7 - acquisitions et aliénations de créances de valeurs mobilières (titres de placement et titres de participation).

8 - tout acte juridique comportant pour la société un engagement de payer excédant 1 000 000 F étant précisé que :

- toute mesure tendant à scinder le montant de l'engagement en tranches inférieures à 1 000 000 F n'exonérera pas le président de sa responsabilité contractuelle.

9 - emploi de trésorerie de la société dans des placements à échéance supérieure à trois mois.

10 - conclusion de contrats de franchise, sauf avec les sociétés soeurs.

11 - prise ou cession de participation supérieure à 10 % du capital de la société émettrice ou à 1 000 000 F.

M. Francis CORDELETTE accepte ce mandat et déclare n'être soumis à aucune incompatibilité prévue par la loi

M. Francis CORDELETTE propose de passer à la nomination de M. Marc GUERMONPREZ, en qualité de Directeur Général.

#### **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de nommer M. Marc GUERMONPREZ, Directeur Général, pour la durée du mandat du Président.

Il est investi des mêmes pouvoirs que le Président définis ci-dessous :

M. Marc GUERMONPREZ, en sa qualité de Directeur Général assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, M. Marc GUERMONPREZ devra recueillir le contreseing du Président du Conseil d'Administration ou d'un administrateur pour effectuer les actes suivants :

1 - retrait de fonds en banque, quel qu'en soit le montant.

2 - acquisitions ou aliénations sous quelque forme que ce soit (vente, échange, apport en société, cession-bail) d'immeubles appelés à figurer au poste immobilisations du bilan, de fonds de commerce, de droit au bail ou d'autres éléments substantiels de fonds de commerce tels que brevets d'invention, certificats d'utilité, marques, dessins et modèles, enseignes, procédés techniques non brevetés, tours de mains.

3 - conclusion de baux et de crédits baux immobiliers

4 - constitution de sûretés personnelles (cautionnement, aval etc..) ou réelles mobilières (nantissement) ou immobilières (antichrèse, hypothèque)

5 - constitution de promesses de sûretés personnelles ou réelles (promesses de nantissement ou d'affectation hypothécaire)

6 - tous emprunts et demandes de crédits à court, moyen ou long terme et tous octrois de prêts à toutes personnes physiques ou morales sans distinction.

7 - acquisitions et aliénations de créances de valeurs mobilières (titres de placement et titres de participation).

8 - tout acte juridique comportant pour la société un engagement de payer excédant 1 000 000 F étant précisé que :

- toute mesure tendant à scinder le montant de l'engagement en tranches inférieures à 1 000 000 F n'exonérera pas le président de sa responsabilité contractuelle.

9 - emploi de trésorerie de la société dans des placements à échéance supérieure à trois mois.

10 - conclusion de contrats de franchise, sauf avec les sociétés soeurs.

11 - prise ou cession de participation supérieure à 10 % du capital de la société émettrice ou à 1 000 000 F.

M. Marc GUERMONPREZ accepte ce mandat et déclare n'être soumis à aucune incompatibilité prévue par la loi

#### POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé après lecture par le Président et un Administrateur.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Marc GUERMONPREZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marc Guermontprez', written over a horizontal line.